



Normes

Association Canadienne d'Oncologie Psychosociale

Document ratifié par le Conseil exécutif de
l'Association Canadienne d'Oncologie Psychosociale

Septembre 1999

Crédits

Développement : Comité de Développement des normes en oncologie psychosociale

Co-présidents : John Farber et Richard Doll

Membres : Barry Bultz
Terry Bunston
Michèle Deschamps
Sharon Dublin
Mary Elliott
Allan Gavin
Zeev Rosberger
Roanne Segal

Mise en œuvre : Comité de mise en œuvre des normes en oncologie psychosociale (1999-2002)

Co-présidents : Barry Bultz et Zeev Rosberger

Membres : Michèle Deschamps
Richard Doll
Marg Fitch
Don Shipton

Traduction : Louise Veilleux et Johanne Archambault

Révision de la traduction : Danielle Choquette

Révision : Michèle Deschamps et Zeev Rosberger

Mise en page : Mireille Paradis

Publiciste : Myra Ripley

Remerciements : L'Association canadienne d'oncologie psychosociale tient à remercier les personnes qui ont fait des commentaires et des suggestions. L'Association tient aussi à souligner l'appui du Conseil canadien d'agrément des services de santé et de l'Association des agences provinciales du cancer.

Publié par l'Association canadienne d'oncologie psychosociale. Ce document peut être utilisé et copié sans autorisation préalable. Cependant le nom de l'Association canadienne d'oncologie psychosociale doit être identifié dans toute citation et référence. Des copies de ce document peuvent être obtenues directement du site web : <http://cancercentre.com/capo>

Table des matières

Section I - Introduction	1
Section II - Définition de l'oncologie psychosociale et portée des normes	4
Section III - Principes sous-jacents à la pratique clinique en oncologie psychosociale	5
Principe 1 - L'oncologie psychosociale, partie intégrante des soins.....	5
Principe 2 - Les soins orientés vers le patient et sa famille	5
Principe 3 - L'accessibilité aux services psychosociaux.....	5
Principe 4 - Les objectifs des soins psychosociaux.....	5
Principe 5 - Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne	5
Principe 6 - L'éthique professionnelle.....	5
Principe 7 - L'évaluation des besoins	5
Principe 8 - Le respect des disciplines professionnelles	6
Principe 9 - Le travail clinique fondé sur des résultats de recherche	6
Principe 10 - La formation professionnelle et la recherche	6
Principe 11 - L'amélioration de la qualité des services.....	6
Section IV	
A - L'organisation et la structure des programmes d'oncologie psychosociale	7
Norme 1 - La dispense des soins psychosociaux	7
Norme 2 - Le programme d'oncologie psychosociale	7
Norme 3 - Les ressources d'un programme d'oncologie psychosociale.....	7
Norme 4 - La continuité des soins psychosociaux	8
Norme 5 - Les données administratives.....	8
Norme 6 - La représentation du programme d'oncologie psychosociale dans la structure administrative	8
Norme 7 - La documentation des activités professionnelles	8
Norme 8 - La diversité de la communauté reflétée dans les services offerts. 8	
Norme 9 - Le responsable du programme psychosocial.....	8
B - Les aspects professionnels en oncologie psychosociale.....	9
Norme 10 - Le Code de déontologie professionnel.....	9
Norme 11 - La responsabilité de la vérification des compétences professionnelles	9

Norme 12 - Les compétences universitaires et cliniques des professionnels ..	9
Norme 13 - Les exigences universitaires et cliniques	9
Norme 14 - Le programme de formation pour l'acquisition des compétences nécessaires	10
Norme 15 - La supervision des professionnels	10
Norme 16 - L'évaluation des activités des professionnels	10
Norme 17 - Les réunions de l'équipe d'oncologie psychosociale.....	10
Norme 18 - L'application des résultats de recherche dans le travail clinique.	10
C - Les services en oncologie psychosociale pour le patient et sa famille	11
Norme 19 - L'information sur les ressources et les services	11
Norme 20 - L'accès équitable aux services.....	11
Norme 21 - La disponibilité de services appropriés	11
Norme 22 - Le consentement éclairé	11
Norme 23 - Les professionnels en oncologie psychosociale, défenseurs des patients et des familles	12
Norme 24 - La politique de demande de consultation.....	12
D - La recherche et l'évaluation des programmes d'oncologie psychosociale	13
Norme 25 - Un milieu propice à la recherche	13
Norme 26 - L'évaluation des programmes d'oncologie psychosociale.....	13
Norme 27 - L'évaluation scientifique et déontologique de la recherche	13
Norme 28 - La disponibilité des ressources financières	14
E - L'éducation des patients et la formation du personnel en oncologie psychosociale.....	15
Norme 29 - L'identification des besoins en information.....	15
Norme 30 - L'accès aux ressources éducationnelles.....	15
Norme 31 - La pertinence du matériel éducatif	15
Norme 32 - La formation professionnelle continue.....	15
Norme 33 - L'évaluation des programmes éducatifs.....	16
Références	17
Annexe.....	18

Section I

Introduction

L'Association canadienne d'oncologie psychosociale (ACOP) est un organisme professionnel créé en 1985 dans le but de réunir les disciplines impliquées dans les soins psychosociaux, la recherche et la formation en oncologie. Les objectifs de l'ACOP sont :

1. de permettre, à travers un réseau national, l'échange d'opinions entre les cliniciens, les chercheurs et les éducateurs ;
2. de développer et d'encourager la collaboration interdisciplinaire à l'intérieur de l'institution ;
3. de développer la recherche et de promouvoir l'utilisation de lignes directrices pour la pratique clinique en oncologie psychosociale ;
4. de promouvoir et d'encourager la recherche psychosociale ;
5. d'offrir des programmes de formation continue visant l'amélioration des services cliniques et des méthodes de recherche et d'en faire la promotion ;
6. de favoriser et d'encourager une collaboration multacentres en termes de services cliniques, éducatifs, et de recherche ;
7. d'offrir des services de consultation ou des conseils en oncologie psychosociale aux membres de l'ACOP ainsi qu'aux membres d'institutions internationales, fédérales, provinciales et régionales.

Les normes de l'Association canadienne d'oncologie psychosociale ont été développées afin de fournir un cadre de référence pour d'aider les administrateurs des institutions de soins, les responsables de programme et les cliniciens à prodiguer des services en oncologie psychosociale. Cette initiative découle d'une reconnaissance de la nécessité de normes pour assurer que les principes de base et la qualité des soins psychosociaux soient uniformément disponibles et appliqués au Canada.

Tous les professionnels de la santé dispensent, à divers degrés, à travers leurs contacts quotidiens avec les patients et leurs familles, des soins psychosociaux. Cet état de fait est entièrement reconnu dans le principe fondamental d'interdisciplinarité des expertises qui est l'essence même de l'oncologie psychosociale. Ces normes ne veulent surtout pas porter atteinte à ce principe de base, ni restreindre ou limiter les excellents soins et services psychosociaux offerts par les autres groupes de professionnels non mentionnés dans ce document. Plutôt, elles veulent définir les paramètres professionnels minimaux de l'oncologie psychosociale à laquelle pourraient, et même devraient, se greffer d'autres professionnels.

Pendant l'élaboration de ces normes, des commentaires ont été émis au sujet de leur manque de liens avec la pratique clinique et avec les structures organisationnelles actuelles ainsi que de leur manque de réalisme. Le groupe de travail a étudié ces questions attentivement et en a conclu que l'atteinte des objectifs qui sous-tendent ces normes est réalisable ; ces normes sont en effet ce à quoi les professionnels psychosociaux doivent aspirer, et non seulement une affirmation du statu quo. D'ailleurs, les membres du groupe de travail ne les perçoivent pas comme étant idéales, mais plutôt comme étant un minimum essentiel pour la pratique clinique, la formation et la recherche en oncologie psychosociale. Cette conclusion repose sur évidences présentes et sur les vastes expériences cliniques et administratives des membres du groupe.

Au Canada, le professionnel en oncologie psychosociale est guidé dans sa pratique par le code professionnel de sa discipline, le processus d'agrégation, ainsi que les priorités de l'institution où il exerce. Les normes de l'ACOP ont été élaborées afin de s'ajouter aux normes professionnelles déjà existantes et, à notre connaissance, elles ne sont pas contradictoires avec ces dernières.

Processus de développement des normes

L'élaboration des normes a débuté en novembre 1997 par la formation d'un comité national composé de huit personnes représentant les disciplines professionnelles offrant des soins psychosociaux (Annexe). Elle s'est terminée en juillet 1999 par la ratification du document final par le Conseil exécutif de l'ACOP en septembre 1999. Les membres du comité aimeraient souligner la contribution particulière du Dr Terry Bunston qui fut membre du comité jusqu'à son décès survenu le 3 septembre 1998. Sa sagesse, sa perspicacité et son engagement professionnel ont été grandement appréciés.

Trois documents préliminaires ont été rédigés avant que le quatrième ne soit distribué aux membres de l'ACOP, à des oncologues psychosociaux non-membres de l'ACOP, des chercheurs, des éducateurs, des administrateurs d'institutions de santé et à plusieurs autres intervenants pour obtenir des commentaires et des suggestions. Au total, 65 personnes et organisations ont fait parvenir leurs commentaires qui furent incorporés dans une cinquième ébauche. La sixième version du document a été

élaborée en mars et a, par la suite, a été soumise au Conseil exécutif de l'ACOP le 12 mai 1999 pour examen et discussion. Le Conseil a approuvé ces normes et a demandé à ses membres de faire parvenir au Groupe de travail des suggestions quant à la précision des termes. Le document a été finalisé en juillet 1999 et ratifié par le Conseil exécutif de l'ACOP en septembre 1999.

Le document est divisé en quatre sections. Section I : Introduction ; Section II : Définition de l'oncologie psychosociale et portée des normes ; Section III : Les principes sous-jacents à la pratique clinique en oncologie psychosociale ; Section IV : Les normes regroupées comme suit :

- A - L'organisation et la structure des programme d'oncologie psychosociale ;
- B - Les aspects professionnels en oncologie psychosociale ;
- C - Les services psychosociaux au patient et sa famille ;
- D - La recherche et l'évaluation des programmes d'oncologie psychosociale ; et
- E - L'éducation des patients et la formation du personnel en oncologie psychosociale.

Section II

Définition de l'oncologie psychosociale et portée des normes

Définition de l'oncologie psychosociale

L'oncologie psychosociale est une sous-spécialité professionnelle de l'oncologie. Le domaine de l'oncologie psychosociale s'étend à l'ensemble de la trajectoire du cancer, de la prévention au deuil et comprend l'étude formelle et la compréhension des différents aspects du cancer, qu'ils soient sociaux, psychologiques, émotionnels, spirituels, fonctionnels ou reliées à la qualité de vie. Elle a aussi pour objectif le développement et l'intégration des nouvelles connaissances oncologiques et des techniques en sciences psychosociales et biomédicales dans le traitement du cancer.

Étendue des normes

Au Canada, divers milieux tels que les centres spécialisés dans le traitement du cancer, les hôpitaux généraux, les cliniques de santé publiques urbaines ou rurales offrent des services d'oncologie psychosociale. Les normes de l'ACOP ont été conçues pour guider les administrateurs et les professionnels de ces institutions à développer et implanter des services d'oncologie psychosociale pour les patients, leurs familles et leurs aidants naturels.

Section III

Principes sous-jacents à la pratique clinique en oncologie psychosociale

Principe 1 - L'oncologie psychosociale, partie intégrante des soins

L'oncologie psychosociale fait partie intégrante des soins aux patients atteints de cancer.

Principe 2 - Les soins orientés vers le patient et sa famille

Le patient et sa famille, telle que définie par celui-ci, sont l'unité principale des soins en oncologie psychosociale.

Principe 3 - L'accessibilité aux services psychosociaux

Les patients et les familles sont renseignés sur les services psychosociaux qui sont offerts et ils y ont accès.

Principe 4 - Les objectifs des soins psychosociaux

L'oncologie psychosociale vise à aider les patients et leur famille à utiliser leurs ressources personnelles afin de favoriser leur bien-être personnel.

Principe 5 - Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne

Les professionnels en oncologie psychosociale pratiquent de façon à respecter la dignité et l'intégrité de la personne.

Principe 6 - L'éthique professionnelle

Les professionnels en oncologie psychosociale se conforment aux principes déontologiques d'autonomie, de bienfaisance, d'honnêteté, et de confidentialité.

Principe 7 - L'évaluation des besoins

Les besoins de services psychosociaux des patients et des familles sont systématiquement évalués en utilisant les instruments appropriés.

Principe 8 - Le respect des disciplines professionnelles

Les membres de l'équipe interdisciplinaire respectent l'expertise et les connaissances de chacun de ses membres.

Principe 9 - Le travail clinique fondé sur des résultats de recherche

La pratique psychosociale est fondée sur les résultats de recherche et fait l'objet d'une évaluation continue.

Principe 10 - La formation professionnelle et la recherche

La formation professionnelle et la recherche sont des composantes intégrantes de l'oncologie psychosociale.

Principe 11 - L'amélioration de la qualité des services

Les programmes et les services d'oncologie psychosociale sont constamment évalués dans le but d'en améliorer la qualité.

Section IV

A - L'organisation et la structure des programmes d'oncologie psychosociale

Préambule

Au cours des dernières années, la population a été sensibilisée au lourd fardeau qui incombe aux patients atteints de cancer et à leurs familles. Afin d'être adéquats, les soins aux patients et à leurs familles se doivent d'être complets et d'inclure une approche psychosociale. L'organisation des services doit être structurée de manière à offrir des ressources psychosociales répondant aux besoins des patients et de leur famille, depuis la phase de prévention de la maladie jusqu'à la période de deuil. Certaines disciplines, à cause de leur formation spécialisée, doivent être le noyau d'un programme d'oncologie psychosociale. Ceci ne doit, en aucun cas, restreindre des soins psychosociaux de qualité prodigués par d'autres disciplines professionnelles ou par les bénévoles. En fait, tout membre de disciplines professionnelles telles que les soins infirmiers, la pastorale et la médecine ayant une formation psychosociale spécialisée devrait appartenir à un programme d'oncologie psychosociale.

Norme 1 - La dispense des soins psychosociaux

L'institution offre des soins psychosociaux aux patients et à leur famille.

Norme 2 - Le programme d'oncologie psychosociale

Le programme d'oncologie psychosociale compte au moins deux des disciplines suivantes parmi son corps professionnel : travail social, psychologie, psychiatrie. Ces professionnels sont présents dans l'institution.

Norme 3 - Les ressources d'un programme d'oncologie psychosociale

Le programme d'oncologie psychosociale a des ressources suffisantes pour offrir des services cliniques et éducatifs, et pour permettre la mise en œuvre de projets de recherche.

Norme 4 - La continuité des soins psychosociaux

La continuité des services psychosociaux est assurée quel que soit le milieu qui offre ces services et les intervenants qui les dispensent.

Norme 5 - Les données administratives

Des données administratives sur les services de soins aux patients, les communications et la mise en œuvre du programme sont recueillies systématiquement.

Norme 6 - La représentation du programme d'oncologie psychosociale dans la structure administrative

Les services psychosociaux sont représentés dans l'organigramme de l'institution afin d'assurer une participation aux décisions reliées à l'allocation des ressources, l'intégration des services psychosociaux dans la structure de l'institution et l'imputabilité pour l'évaluation du rendement du programme psychosocial.

Norme 7 - La documentation des activités professionnelles

Les professionnels psychosociaux possèdent des dossiers cliniques complets pour chaque patient et y consignent des notes de leurs rencontres selon les normes de leur discipline. Ces dossiers font partie intégrante du dossier médical officiel du patient.

Norme 8 - La diversité de la communauté reflétée dans les services offerts

Les services d'oncologie psychosociale offerts reflètent les caractéristiques de la communauté où se situe l'institution.

Norme 9 - Le responsable du programme psychosocial

Le responsable du service d'oncologie psychosociale appartient à l'une des trois disciplines suivantes : le service social, la psychologie ou la psychiatrie. Il est responsable du développement, de l'attribution des ressources et de l'évaluation du programme d'oncologie psychosociale ainsi que des services psychosociaux offerts par l'institution.

B – Les aspects professionnels en oncologie psychosociale

Préambule

Le fonctionnement de l'oncologie psychosociale se situe dans le cadre d'un modèle interdisciplinaire de prestation de services dont les structures peuvent varier selon les institutions. L'oncologie psychosociale est un domaine de spécialisation offrant actuellement peu de formation formelle. L'objectif des énoncés suivants est de garantir que les professionnels en oncologie psychosociale aient la compétence, la formation et l'expérience requises et qu'ils soient encadrés de façon à leur permettre de maintenir un degré de compétence très élevé.

Norme 10 - Le Code de déontologie professionnel

Les professionnels en oncologie psychosociale se conforment au Code de déontologie de leur profession respective.

Norme 11 - La responsabilité de la vérification des compétences professionnelles

Le responsable des services psychosociaux a la responsabilité de s'assurer des compétences académiques et cliniques de chacun des membres du programme d'oncologie psychosociale.

Norme 12 - Les compétences universitaires et cliniques des professionnels

Les compétences universitaires et cliniques des professionnels en oncologie psychosociale sont stipulées par écrit et conformes ou supérieures aux normes des Ordres professionnels provinciaux.

Norme 13 - Les exigences universitaires et cliniques*

Les professionnels en oncologie psychosociale possèdent :

1. un diplôme d'études supérieures en service social, en psychologie ou en psychiatrie, OU
2. un baccalauréat avec au minimum de trois années d'expérience supervisée en oncologie post-baccalauréat.

* Un diplôme d'études supérieures est le critère d'embauche particulièrement dans les centres tertiaires de soins. Cette norme demande cependant à être mieux définie. À cause du manque du personnel et de programme de formation, un baccalauréat avec expérience est acceptable, particulièrement dans les centres secondaires de soins, en autant que les normes de la discipline professionnelle soient respectées.

Norme 14 - Le programme de formation pour l'acquisition des compétences nécessaires

Un programme d'activités de formation écrit est élaboré afin d'assurer l'acquisition des compétences requises des professionnels en oncologie psychosociale.

Norme 15 - La supervision des professionnels

Les professionnels ayant moins de trois années d'expérience en oncologie psychosociale reçoivent un minimum de quatre heures par mois de formation sous forme de supervision individuelle, de discussion de cas, ou de présentation de recherche jusqu'à ce qu'ils aient accumulé trois années d'expérience en oncologie psychosociale.

Norme 16 - L'évaluation des activités des professionnels

Les professionnels en oncologie psychosociale ont une rencontre annuelle avec leurs superviseurs immédiats pour passer en revue leur travail, leur rendement, ainsi que les buts et les objectifs de leur plan de carrière et de formation. Un résumé de la discussion est conservé pour référence et revue subséquente.

Norme 17 - Les réunions de l'équipe d'oncologie psychosociale

L'équipe psychosociale se réunit régulièrement pour discuter des questions cliniques, éducatives, professionnelles et administratives.

Norme 18 - L'application des résultats de recherche dans le travail clinique

Les professionnels en oncologie psychosociale identifient la recherche qui se rapporte à leur travail clinique et en incorporent les résultats dans leur pratique.

C - Les services psychosociaux au patient et sa famille

Préambule

Des services psychosociaux efficaces et offerts au moment opportun préviennent ou réduisent la détresse des patients et de leurs familles et améliorent leur adaptation à la maladie et leur qualité de vie. De plus, ils accroissent, chez les patients, la conformité aux recommandations thérapeutiques.

Norme 19 - L'information sur les ressources et les services

Des informations concernant les ressources psychosociales et thérapeutiques ainsi que sur les services disponibles à l'institution sont transmises avec tact et en temps opportun.

Norme 20 - L'accès équitable aux services

Les services psychosociaux sont accessibles aux patients quel que soit leur diagnostic, origine culturelle ou ethnique, langue, sexe, orientation sexuelle, ou lieu de résidence. Si les services ne sont pas dispensés dans la localité de résidence du patient, des démarches sont faites afin de l'aider à y accéder.

Norme 21 - La disponibilité de services appropriés

Les programmes et services psychosociaux conviennent aux besoins des patients atteints du cancer et à ceux de leurs familles.

Norme 22 - Le consentement éclairé

Les patients et leurs familles reçoivent les informations nécessaires sur la nature des interventions, les résultats attendus et sur les autres options disponibles avant de prendre la décision d'accepter ou non un traitement psychosocial.

* Meyer et Mark, 1995 ; Devine et Westlake, 1995 ; Fawzy, Fawzy, Arndt et Pasnau, 1995 ; Fox, B.H., 1995 ; Gotay et Stern, 1995 ; Hearn et Higginson, 1997 ; Iacovino et Reesor, 1997 ; Van-T-Spijker, Trijsburg, Duivenvoorden, 1997 ; Trijsburg, Van Knippenberg et Rijpma, 1992.

Norme 23 - Les professionnels en oncologie psychosociale, défenseurs des patients et des familles

Les professionnels en oncologie psychosociale aident ou interviennent directement au nom des patients et des familles lorsque des barrières réelles ou potentielles existent dans l'accès à des soins psychosociaux optimum.

Norme 24 - La politique de demande de consultation

Les patients et leurs familles peuvent eux-mêmes demander une consultation à un professionnel en oncologie psychosociale lorsque ce service est disponible. Dans le cas où ceci n'est pas possible (par exemple : consultation en psychiatrie), le professionnel psychosocial assume la responsabilité de faire la référence appropriée.

D - La recherche et l'évaluation des programmes d'oncologie psychosociale

Préambule

La recherche est essentielle pour l'avancement des connaissances en oncologie psychosociale et le développement des services offerts aux patients et à leurs familles. Il est de première importance que les connaissances en oncologie psychosociale soient acquises par la recherche et l'évaluation et que toute nouvelle connaissance puisse être appliquée à la pratique clinique. Les normes qui suivent ont été élaborées afin que les universités et les centres d'enseignement universitaires amorcent et mènent des projets de recherche en oncologie psychosociale, et que les institutions non universitaires participent à ces études.

Norme 25 - Un milieu propice à la recherche

Le programme d'oncologie psychosociale suppose un environnement favorable à la recherche et à la collaboration grâce à :

- (a) la valorisation et l'encouragement à la recherche
- (b) la collaboration entre les cliniciens et les chercheurs
- (c) le développement de liens avec d'autres institutions prodiguant des soins contre le cancer, des hôpitaux, des universités et des organismes de recherche
- (d) la garantie de temps protégé pour permettre aux cliniciens de participer à des activités de recherche
- (e) la garantie que les résultats de recherche soient intégrés à la pratique clinique.

Norme 26 - L'évaluation des programmes d'oncologie psychosociale

L'évaluation des soins et services psychosociaux fait partie intégrante du programme d'oncologie psychosociale.

Norme 27 - L'évaluation scientifique et déontologique de la recherche

Les projets de recherche en oncologie psychosociale sont soumis à une révision scientifique et déontologique.

* Voir Norme 18.

Norme 28 - La disponibilité des ressources financières

L'institution assure ou facilite la disponibilité des ressources financières nécessaires pour la recherche en oncologie psychosociale.

E - L'éducation des patients et la formation du personnel en oncologie psychosociale

Préambule

L'éducation en oncologie psychosociale doit être planifiée et vise autant les patients, les familles, les professionnels en oncologie psychosociale, les autres intervenants de la santé que le public en général. L'information donnée aux patients et aux familles les aide à prendre des décisions et leur permet de mieux comprendre les diverses facettes du cancer et ses répercussions. L'éducation des professionnels en oncologie psychosociale et des autres disciplines de la santé amène l'amélioration des programmes et des services psychosociaux et du perfectionnement professionnel.

Norme 29 - L'identification des besoins en information

Les besoins en information des patients et de leurs familles, des intervenants, des groupes communautaires, des agences gouvernementales et des professionnels en oncologie psychosociale sont identifiés par l'institution.

Norme 30 - L'accès aux ressources éducationnelles

Des programmes et des ressources en éducation psychosociale sont accessibles aux patients, à leurs familles et à leurs aidants naturels, aux groupes communautaires, aux agences gouvernementales et aux professionnels en oncologie psychosociale.

Norme 31 - La pertinence du matériel éducatif

Les programmes, les ressources et le matériel éducatifs misent sur la capacité d'apprendre de l'individu et sont conçus de manière à rejoindre les divers groupes ciblés.

Norme 32 - La formation professionnelle continue

Les besoins éducatifs des professionnels psychosociaux sont rencontrés afin de satisfaire les exigences des ordres professionnelles.

Norme 33 - L'évaluation des programmes éducatifs

Les programmes de formation et le matériel didactique en oncologie psychosociale sont évalués sur une base continue.